

mon-crédit-à-crédit.com



Contactez-nous :

06 37 84 92 23

l.destrumelle@moncreditacredit.com

mon-crédit-à-crédit.com

est un réseau spécialisé dans

le regroupement de crédits aux particuliers.

Nous sommes présents dans toute la France,
pour faciliter **le regroupement de crédits de proximité.**



SYNARBEITLANTIL.COM

mon-crédit-à-crédit.com

Besoin de trésorerie,
Financer vos projets,
Trop de crédits...

Allégez vos mensualités
avec le
regroupement de crédits



Réseau national
spécialisé en
regroupement de crédits

Réseau national spécialisé en **regroupement de crédits**

La société mon-crédit-à-crédit.com (marque de C2-Finances SAS) est soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 61, rue Taitbout 75436 Paris cedex 9. mon-crédit-à-crédit, SAS au capital de 20.000 € immatriculée au RCS de Montpellier (34) sous le N° 539 253 575, siège social : 14 rue des buissons 34660 Courmonsec. Code APE : 6619B - Immatriculée au registre unique des IOB SP tenu par l'Orias sous le N° 13 002 906 en catégorie 1° (Courtier) pour le crédit immobilier, en catégorie 3° (MOBSP - Mandataire non exclusif) pour le regroupement de crédits et en qualité de courtier en assurance (COA). Vous pouvez vérifier cette information sur www.orias.fr. mon-crédit-à-crédit est titulaire d'une responsabilité civile professionnelle auprès de AIG N° 2.401.200/RD 00032937M.

Contactez-nous :

06 37 84 92 23

l.destrumelle@moncreditacredit.com

mon-crédit-à-crédit.com

Réduisez vos mensualités grâce au regroupement de crédits

Vous remboursez plusieurs crédits ?
Crédit immobilier, prêts travaux,
crédits renouvelables, crédits conso, . . .
et les mensualités pèsent sur votre budget . . .



concrétisez
vos projets



seule mensualité
seul crédit



sans changer
de banque



remboursez
vos dettes



réponse
immédiate



proximité
disponibilité

Le regroupement de crédits vous permet :

- ✓ De regrouper tous vos crédits en un seul et de diminuer vos mensualités,
- ✓ De bénéficier d'une trésorerie pour financer un projet (travaux, auto, . . .) ou de disposer de liquidité,
- ✓ D'intégrer au financement toutes vos dettes et impayés ainsi que vos découverts bancaires.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Conformément à l'article L321-2 du code de la consommation du 11 décembre 2001, aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. La diminution du montant des mensualités entraîne l'allongement de la durée de remboursement et majore le coût total du crédit. La réduction dépend de la durée restante des prêts rachetés.